

Communiqué de presse

29 juin 2011

Transplantation d'organes: l'ASSM révisé ses directives sur le diagnostic de la mort

Les directives «Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes» actuellement en vigueur datent de 2005. Dans le cadre de la loi sur la transplantation, entrée en vigueur en 2007, des difficultés d'interprétation ont surgi dans la pratique; c'est pourquoi l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a chargé une sous-commission, dirigée par le Prof. Jürg Steiger de Bâle, de réviser ces directives.

Les points révisés concernent notamment les domaines suivants:

- Dans la mesure où l'origine de la défaillance des fonctions cérébrales est évidente, le diagnostic de la mort peut être établi par *un seul* - et non plus deux - examen clinique; toutefois cet examen clinique doit être réalisé par deux médecins qui doivent tous deux confirmer le diagnostic de la mort cérébrale (principe des quatre yeux).
- A partir du moment où pour un patient le pronostic est devenu sans issue, la possibilité d'un «don d'organes» peut être discutée avec les proches.
- Des mesures médicales préliminaires en vue d'une transplantation d'organes peuvent être introduites à des conditions bien définies; si le donneur potentiel n'y a pas expressément consenti, il faut se référer à sa volonté présumée.

Le projet de texte avait été mis en consultation de mi-février à fin mars 2011. Plus de 60 prises de position ont été adressées au secrétariat général; presque toutes les réponses jugent une révision des directives nécessaire et soutiennent les principaux points de la révision.

Fin mai, les directives ont été discutées en détail et adoptées à l'unanimité par le Sénat de l'ASSM; elles entreront en vigueur le 1^{er} septembre. Le renvoi aux directives de l'ASSM dans l'annexe de l'Ordonnance sur la transplantation devrait être actualisé en même temps.

*A l'attention des médias: Veuillez adresser vos questions à
lic. iur. Michelle Salathé, Secrétaire générale adjointe de l'ASSM,
tél.: 061 269 90 30, E-mail: m.salathe@samw.ch.*